

objet : **dragage des ports de
La Turballe et du Croisic,**
vos courriers des 12/01/00 et 25/02/00.

n° 2000.31/DEL/NT/HJ/FB

PREFECTURE DE LOIRE-
ATLANTIQUE Direction des Affaires
Interministérielles et de l'Environnement

Bureau de la Réglementation et de
l'Environnement

44035 NANTES CEDEX 1

Dossier suivi par Hélène JEANNERET

Nantes, le 21 avril 2000

Institut français de recherche
pour l'exploitation de la Mer

Centre de Nantes
Rue de l'île d'Yeu
B.P. 21105
44311 Nantes cedex 3
France

téléphone **33 (0)2 40 37 40 00**
télécopie **33 (0)2 40 37 40 01**
<http://www.ifremer.fr>

Siège social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368
Etablissement public à caractère
industriel et commercial

téléphone **33 (0)1 46 48 21 00**
télécopie **33 (0)1 46 48 22 96**
<http://www.ifremer.fr>

Monsieur le Préfet,

L'examen des deux dossiers cités en référence appelle de notre part les commentaires suivants :

- L'étude de l'état initial (commune aux deux dossiers et qui aurait pu avantageusement faire l'objet d'un document unique) ne tient pas compte des remarques que nous avons formulées le 19/10/1999 dans notre avis sur ces dossiers. De ce fait, elle reste incomplète tant sur le fond (mise à jour des données et de la bibliographie) que sur la forme (orthographe en particulier). Les précisions demandées sur les stratégies d'échantillonnage et les méthodes d'analyses ne sont pas indiquées systématiquement.
- En revanche, nous avons noté avec satisfaction que les analyses complémentaires que nous avons demandées ont été réalisées (sauf les HAP : hydrocarbures aromatiques polycycliques), et que les tests d'écotoxicité seront réalisés prochainement.
- Les résultats des analyses complémentaires montrent des dépassements du niveau 2 de GEODE pour le cuivre au Croisic, et pour le cuivre et le zinc à La Turballe.
D'autre part, les concentrations en TBT (tributylétain) enregistrées dans le port de pêche de La Turballe, tant dans la zone de carénage que dans le bassin des chalutiers, sont très élevées et confirment la nécessité de réaliser, pour chacun des secteurs, des tests d'écotoxicité.

Quoi qu'il en soit, les valeurs élevées en cuivre, zinc et TBT devraient inciter dès à présent le gestionnaire des ports du Croisic et de La Turballe à adopter un certain nombre de mesures préventives permettant de limiter la contamination des vases portuaires (gestion rigoureuse des aires de carénage, avec en particulier garantie sur le type de peinture utilisée, récupération des effluents de carénage,...).

- Enfin, nous avons signalé dans notre avis précédent que la concentration en hydrocarbures totaux était élevée dans le port de La Turballe (résultats de la Cellule Qualité des Eaux 44/49) et devait conduire à une analyse plus fine des HAP par congénères pour évaluer plus précisément la contamination. Bien que cette recommandation n'ait pas été suivie, elle nous semble d'autant plus d'actualité suite au naufrage de l'ERIKA et à l'échouage de nappes d'hydrocarbures dans le secteur Le Croisic / La Turballe. Nous pensons que la recherche des HAP dans les sédiments portuaires du Croisic et de La Turballe devra être un préalable indispensable à toute décision d'immersion.

En l'absence de nouveaux résultats pour les tests d'écotoxicité (prévus au printemps 2000), il nous semble prématuré de valider les conclusions sur les zones d'immersion pour les sédiments contaminés, et nous attendrons de disposer de l'ensemble des résultats pour donner un avis définitif sur ces dossiers.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre considération distinguée.

H. GROSSEL
Chef du Laboratoire
Côtier DEL Nantes